

autoactu.com

Réseaux - 16/02/2023 - #Peugeot , #Stellantis

Le groupe Midi Auto veut rester dans le réseau Stellantis

Par **Xavier Champagne** Chef de rubrique

Vous êtes abonné

Offrir cet article

Découvrez nos 24 concessions

-  MIDI AUTO AURAY 56 >
-  MIDI AUTO AVIGNON >
-  MIDI AUTO BERNAY 27 >
-  MIDI AUTO BREST 29 >
-  MIDI AUTO BRIVE-LA-GAILLARDE 19 CITROËN >
-  MIDI AUTO BRIVE-LA-GAILLARDE 19 DS >



Avec ses 17 concessions Citroën, ses 8 DS Store et ses 7 concessions Peugeot, dispersées géographiquement, le groupe Midi Auto aura du mal à trouver un unique repreneur pour l'ensemble de son activité. De toute façon, l'objectif de son dirigeant est de rester dans le réseau Stellantis.

Le groupe Midi Auto (Bernard Hory), troisième distributeur Citroën-DS de France, se bat pour que le constructeur renouvelle les contrats de distribution de ses 24 points de vente qui arriveront à échéance dans 3,5 mois. Le point sur la situation avec son avocat, Maître Renaud Bertin.

Résilié en juin 2021, comme l'ensemble des distributeurs des marques de Stellantis, le groupe Midi Auto fait partie des opérateurs qui ont été informés par le constructeur qu'ils ne seront pas renommés à la fin du préavis de deux ans, le 31 mai prochain.

Pourtant, le groupe dirigé par **Bernard Hory** n'est pas n'importe quel concessionnaire : en 2021, il était le troisième distributeur Citroën-DS de France, en volume de vente VN, et "*ses bonnes performances auraient dû lui assurer son renouvellement*", affirme son avocat, Maître **Renaud Bertin**.

Alors pourquoi se séparer de ce partenaire fidèle qui n'a investi dans aucune autre marque que celle de Stellantis ? La raison, qui aurait été confirmée par l'avocat de Stellantis dans un



courrier : la perte de confiance du constructeur, suite au conflit qui l'a opposé à Bernard Hory après la résiliation de son contrat de distributeur PR en 2018. En cause, sa plateforme Ma Pièce Auto Bretagne, accusée par le constructeur de ne pas respecter la clause d'étanchéité (interdiction de livrer des revendeurs hors réseaux Stellantis).

Le groupe Hory, qui a investi 5 millions d'euros dans une plateforme PR qu'il n'a amorti que pendant un an, ne s'est pas laissé résilier sans réagir. Il a entamé une procédure au fond qui est toujours en cours.

"Elle a été suspendue dans l'attente des résultats de nouvelles investigations ordonnées par la Cour d'appel de Paris", explique Maître Bertin.

L'avocat souhaite prouver, documents comptables à l'appui, que *"Stellantis laisse ses propres plateformes Distrigo développer une activité organisée de revente de PR à des revendeurs non autorisés, tout en sanctionnant dans le même temps les plateformes indépendantes au titre d'agissements identiques, se réservant ainsi le monopole de l'approvisionnement du marché parallèle en PR d'origine de ses marques à sa seule filiale"*.

La Cour d'appel de Paris, **dans son arrêt du 10 novembre dernier**, a estimé légitime la demande du distributeur et ordonné aux plateformes PR du constructeur de donner accès à leur comptabilité à un huissier. *"Nous espérons avoir les conclusions de l'huissier d'ici un mois"*, estime Maître Bertin.

S'il est avéré que Stellantis ne respecte pas la clause d'étanchéité, il sera difficile de justifier la résiliation de la plateforme PR du groupe Midi Auto.

1.300 salariés et 500 millions d'euros de chiffre d'affaires

Pour autant, l'avenir des points de vente du groupe Midi Auto reste en suspens. Aucun projet de rachat n'est en cours à 3,5 mois de l'échéance. *"Stellantis a prolongé la période de préavis jusqu'en 2024 pour des opérateurs qui n'ont pas finalisé la cession de leurs affaires mais ce n'est pas notre cas"*, affirme l'avocat du groupe.

Avec ses 17 concessions Citroën, ses 8 DS Store et ses 7 concessions Peugeot, le groupe aura du mal à trouver un unique repreneur pour l'ensemble de son activité qui emploie 1.300 salariés et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 500 millions d'euros. Sa dispersion (Brest, Limoges, Avignon, Evreux pour ne citer que quelques sites) plaide plutôt pour une division par plaque géographique.

Dans un courrier, le constructeur évoquerait des propositions de plusieurs repreneurs qui auraient été refusées par le groupe, ce que dément Renaud Bertin. Quoi qu'il en soit, *"la volonté de Bernard Hory n'est pas de vendre mais de prouver qu'il n'est pas fautif dans son activité de vente de pièces et de maintenir le lien avec le constructeur en se voyant renommer au sein du réseau de vente et d'après-vente"*, explique son avocat.

Si Stellantis tente de confier les territoires du groupe Hory sans reprise du fonds de commerce et des salariés, il promet des procédures contre les distributeurs concernés. Mais avant d'en arriver là, il cherche toujours à obtenir gain de cause auprès de Stellantis.

Le groupe Midi Auto a aussi alerté les élus locaux sur sa situation conflictuelle avec Stellantis en mettant l'accent sur le risque de suppression d'emplois. Il a été entendu par le sénateur du Tarn-et-Garonne, **Pierre-Antoine Levi**, qui a obtenu une réaction du ministère de l'Economie, **publiée dans le Journal officiel du 2 février dernier** : "*Le Ciri (Comité interministériel de restructuration industrielle) a pu prendre attache de Midi Auto et les discussions sont en cours pour essayer de voir comment trouver une solution au différend entre Stellantis et Midi Auto. Le Gouvernement sera particulièrement vigilant sur l'évolution de cette situation*".

Maître Bertin confirme qu'une rencontre avec le Ciri est programmé pour le 21 février prochain. Aucune procédure n'a été entamée par le groupe concernant la non-reconduction de ses contrats de vente et d'après-vente mais, si la situation n'évolue pas, l'avocat prévoit de demander en référé la poursuite de l'activité, dans le cadre de la sauvegarde de l'emploi d'une entreprise qui n'est pas en difficulté, en s'appuyant sur une jurisprudence de la Cour de cassation de 2021.

[← Actualité précédente : Fossile](#)

[Actualité suivante : De Gefco à Ceva Logistics, l'incroyable retournement de situation →](#)